

Objectifs et actions de l'échelle de performance CO2

1 Objectif du document

Ce document décrit les objectifs de SPIE Belgium en matière de réduction de son empreinte carbone, les actions mises en œuvre à cette fin, et la manière dont ces actions sont pilotées et suivies. L'empreinte de l'année de référence 2019 sert de base de départ, conformément aux objectifs fixés au niveau du groupe coté en bourse SPIE.

2 Objectifs

L'objectif à court terme de SPIE Belgium est de réduire l'empreinte carbone de l'année de référence 2025 de 25 % par rapport à celle de l'année de référence 2019. Cet objectif est identique à ceux fixés par le groupe SPIE.

Cet objectif est réparti proportionnellement entre les parties scope 1 et scope 2+business travel

Pour le scope 1, une réduction de 25 % par rapport à 2019 signifie une baisse à 4 950 tonnes de CO₂eq (soit une réduction de 1 650 tonnes de CO₂eq par rapport à 2019).

Pour le scope 2 + les déplacements professionnels, une réduction de 25 % par rapport à 2019 correspond à une baisse à 628 tonnes de CO₂eq (soit une réduction de 209 tonnes de CO₂eq par rapport à 2019).

Début 2024, le prochain objectif à moyen terme a été fixé : réduction de 50 % de l'empreinte carbone des scopes 1+2 en 2030 par rapport à l'année de référence 2019 et réduction de 55 % de l'empreinte carbone du scope 3 en 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

La répartition au sein de SPIE Belgium entre les scopes 1 et 2 + déplacements professionnels et l'attribution des actions pour ce nouvel objectif à moyen terme seront déterminées dans le courant de l'année 2025.

Les principaux axes pour réduire davantage l'empreinte carbone que le groupe SPIE propose dans son rapport annuel intégré pour 2024 sont les suivants :

- Poursuite de l'électrification de la flotte de véhicules
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments
- Utilisation d'énergies renouvelables tant pour les véhicules que pour les bâtiments

Le plan d'action de SPIE Belgium se concentre donc principalement sur ces trois axes.

3 Plan d'action

3.1 Véhicules de société

- Voitures particulières : rendre le parc aussi proche que possible de 100 % électrique grâce à un suivi mensuel des voitures commandées et livrées et au remplacement anticipé des voitures de location à moteur à combustion fossile, si possible.
Responsable : gestionnaire de flotte – indicateur de performance : combustion mobile (1.2) – projection de réduction de 50 % par rapport à 2019 après achèvement (étant donné que la moitié de la flotte est constituée de voitures particulières), mais partiellement convertie en électricité grise provenant de sessions de recharge externes, soit une réduction estimée de 2 600 tonnes de CO₂

Objectifs et actions de l'échelle de performance CO2

- Objectifs pour les camionnettes : à chaque remplacement d'une camionnette, examiner la possibilité (en fonction de l'utilisation) de fournir une camionnette électrique. Mettre en service au moins 25 camionnettes électriques supplémentaires en 2025.
Responsable : gestionnaire de flotte – indicateur de performance : combustion mobile (1.2)
– projection : réduction de 5 % par rapport à 2019 en 2025 – réduction de 260 tonnes de CO2eq.
- Rapport semestriel sur les carburants consommés afin de mettre en place d'éventuelles mesures correctives (voir cycle de pilotage).
Responsable : gestionnaire de flotte - rapport via le responsable du développement durable au CoDir
- Organisation d'une formation à l'écoconduite ; via l'e-learning, rendre cette formation obligatoire à 100 % pour les conducteurs de voitures particulières. Ensuite, via la ligne opérationnelle, poursuivre la diffusion auprès des conducteurs de camionnettes par le biais de sessions en présentiel.
Responsable : responsable du développement durable + RH – indicateur de performance : nombre d'employés concernés – projection : 568 conducteurs de voitures particulières d'ici fin 2025. Économie de carburant prévue : 5 %, soit 240 tonnes d'équivalent CO2.
- Sensibiliser les utilisateurs à privilégier la recharge sur les sites SPIE, puis seulement la recharge à domicile et promouvoir les bornes de recharge publiques. Décourager la recharge rapide en la limitant à 1 recharge sur 5.
Responsable : gestionnaire de flotte – indicateur de performance : % de consommation électrique de la flotte rechargée sur les sites SPIE – projection à déterminer ultérieurement, car cela nécessite une modification du reporting qui ne sera mise en œuvre qu'avec les chiffres semestriels à la mi-2025.
Impact estimé : 10 % de la recharge électrique passera du gris au vert, soit une économie de 24 tonnes de CO2eq.

3.2 Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

- Maintenir et vérifier périodiquement (une fois par an après l'été) les paramètres du plan Sobriété des bâtiments.
Responsable : responsable Q&E – indicateur de performance : % de paramètres non conformes – rapport à établir à partir de l'été 2025. Cela n'entraîne pas de réduction immédiate des émissions, mais évite leur augmentation.
- Pour les bâtiments en propriété : investissements dans la rénovation des infrastructures obsolètes (chaudières et/ou climatiseurs) – à examiner par bâtiment par le responsable BU.
Responsable : responsable du développement durable + responsables BU – indicateur de performance : réduction de 5 % des émissions fossiles en 2026, soit une réduction estimée à 5 tonnes de CO2eq.
- Là où cela n'est pas encore le cas, passer à un éclairage intérieur LED.
Responsable : responsable BU – échéance juillet 2026. Cela ne devrait pas entraîner de réduction significative des émissions de CO2, car l'électricité est en grande partie verte.
- Pour les bâtiments en propriété : là où cela n'est pas encore le cas, passer à un éclairage extérieur LED.
Responsable : directeur BU – échéance juillet 2026. Cela ne devrait pas entraîner de réduction significative des émissions de CO2, car l'électricité est en grande partie verte.
- Achat d'appareils à faible consommation d'énergie pour les applications informatiques (Energy Star).
Responsable : responsable informatique - indicateur de performance : % de paramètres non

Objectifs et actions de l'échelle de performance CO2

conformes. Cela ne devrait pas entraîner de réduction significative des émissions de CO2, car l'électricité est en grande partie verte.

- Pour les bâtiments en propriété : évaluer le niveau d'isolation de l'enveloppe des bâtiments et prendre des décisions d'investissement en fonction de l'analyse.
Responsable : directeur BU – échéance : fin 2025. La réduction potentielle des émissions de CO2 ne pourra être estimée qu'après l'évaluation.
- Le suivi de la consommation des bâtiments est effectué mensuellement pour l'électricité et le mazout, et annuellement pour le gaz (avec un suivi basé sur une moyenne mobile sur 12 mois).
Responsable : responsable Q&E – rapport via le responsable du développement durable au CoDir
- Étudier la possibilité d'utiliser du gaz vert avec la compagnie d'énergie.
Responsable : Category Manager Indirect Spend – échéance : fin 2025. La réduction potentielle des émissions de CO2 ne pourra être estimée qu'après évaluation.

3.3 Déplacements professionnels

- Limiter autant que possible les voyages en avion en les remplaçant par des voyages en train pour les trajets courts et moyens (renforcement de la politique de voyage à partir de janvier 2025)
Responsable : direction des ressources humaines – indicateur de performance : kilomètres parcourus en avion – projection : réduction de 25 % en 2025 par rapport à 2024 (soit une réduction de 2,8 tonnes de CO2eq).

4 Cycle de pilotage

4.1 Plan

À la fin de chaque année civile, SPIE Belgium élabore un plan d'action (PA) qui est soumis à l'approbation de la direction du groupe SPIE. La partie de ce plan d'action consacrée au développement durable, qui comprend les actions et les objectifs en matière de CO2, relève de la responsabilité du Sustainability Manager.

4.2 Action

Une fois approuvées, la mise en œuvre des mesures est confiée aux responsables des sites ou des services fonctionnels concernés (voir également le chapitre 3). Ceux-ci planifient les actions convenues et les mettent en œuvre, en fournissant un retour d'information périodique au responsable du développement durable, qui communique ensuite les progrès réalisés au comité de direction.

4.3 Vérification

Les données de consommation pertinentes sont suivies et rapportées périodiquement :

- Par le responsable de la flotte dans un cycle mensuel (évolution du parc automobile) et semestriel (consommation de carburant)
- Par le responsable Q&A dans un cycle mensuel (électricité et mazout) et semestriel (gaz)
- Par les RH et les achats (voyages d'affaires) dans un cycle annuel

En outre, le responsable QSE effectue chaque année un audit interne du système conformément aux exigences de l'échelle de performance CO2. Le responsable Q&E procède à un contrôle annuel des limites de l'organisation.

Objectifs et actions de l'échelle de performance CO2

4.4 Action

Sur la base des rapports, le comité de direction décide des mesures correctives à prendre si nécessaire et fixe à la fin de l'année les objectifs pour l'année civile suivante (ceux-ci ne peuvent être moins ambitieux que ceux du groupe SPIE). En cas de modification des limites de l'organisation, le responsable Q&E recalcule les données de l'année de référence comme base de référence.